



## Imposition dons manuels

-----  
Par advente

Bonjour, je suis un jeune trader indépendant qui voudrais réduire drastiquement sa fiscalité vue que toute plus value mobilière est imposé à la flat tax (30%)  
ce qui est assez conséquent surtout lorsque que l'on commence avec de petits capitaux.

J'ai un ami qui vit en suisse et qui peut faire un compte de trading à son nom chez un courtier que l'on partagerait et donc avoir une imposition a 0%  
(en suisse pas de taxation sur les plus-values mobilières)

Je me suis alors demandé si en effectuant mes négociations aux marchés sur son compte  
je pourrais éviter l'imposition française en lui demandant de me verser un don manuel chaque mois.

Vu que les dons manuels effectués par une personne tiers sont taxés à hauteur de 60% de la somme, je me suis dit que cela pouvait me réduire énormément mon imposition si je lui demandais de me verser de l'argent en guise de propre salaire

Par exemple au cours de l'année, je lui demande de me verser 20 000 euros sur mon compte bancaire

part taxable apres abattement (environ):

8100-12110 eur =10%

12110-16000 eur =15%

16000-553000 eur =20%

Je me trouve alors dans la part des 8100-12110 taxé a 10%

Donc 1200 eur payé et un reste de 18800 eur

Alors que si j'avais un compte à mon nom en France je serré imposé à la flat tax et je me retrouverais à payé 6000 eur contre 1200 avec le compte de mon ami.

Je m'étais donc demander si cette technique est considérée comme frauduleuse aux yeux de l'état et du fisc.

Bien sûr le fisc n'est pas censé savoir que l'on se partage le compte de trading,  
je donne à disposition mes connaissances en trading ce sont seulement des conseils d'investissements dont mon ami me versera la grande majorité des plus values effectuées.

Merci d'avance pour les réponses.

-----  
Par ESP

Bonjour

Votre analyse mérite d'être revue.

60% sans parentalité OK, mais que sont ces tranches à 10,15,20%?

-----  
Par advente

bonjour en effet je viens d'apprendre que je bénéficie pas de l'abattement forfaitaire sur les droits de donation vu que c'est une donation à un tiers non-héritier (en l'occurrence moi)

merci quand même de la réponse

-----

Par ESP

Vous êtes sur un forum juridique et je me dois de vous dire que votre plan est de toute manière une mauvaise voie à suivre.

Si vous êtes très bon est que vous dépassez 73.000?, c'est 41%. La flat tax 30% préférable, mais il y a aussi la notion d'activité "habituelle" qui permet d'être imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux.

Je vous suggère de contacter les impôts depuis votre messagerie du site <https://www.impots.gouv.fr/portail/> pour avoir une réponse plus adaptée à votre situation.

-----  
Par advente

Je sais que ce n'est pas la meilleure voie à suivre mais j'aimerais vraiment trouver une solution pour réduire ma fiscalité de trader indépendant car je pense que notre taux d'imposition global en France est beaucoup trop élevé, ce qui me dérange c'est le gaspillage de l'argent public à tous les échelons de l'état. Je ne suis pas contre l'impôt, mais plutôt dégoûté de voir comment ils sont utilisés, gérés et engraisent trop souvent les politiques qui profitent de tout un système à revoir mais qui ont trop d'intérêts à le conserver

-----  
Par ESP

Cela se discute, mais ce n'est pas le lieu pour étaler vos ressentiments.